#### MINISTÈRE

# des AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Direction Générale de l'Industrie

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

N. 410533.



## BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854;

Vu la convention d'union pour la protection de la propriété industrielle;

Vu le procès-verbal dressé le 13 Juillet 1935, à 42 h55, au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant;

ARRÊTE:
Article 1" Il est délivré à M. M. J. Sénburgh
443, Holborn à Londres,
reha tow I Office Hirkbotick Hal Olycken Juces
repr. pour l'Office Girlepoterch Ha Clucker, Lucer
un brevet d'invention pour : Perfectionnements aux porte plume
à reservoir.
faisant l'objet d'une première demande de brevet qu'eles déclaré avoir déposé
Lu Grande-Bretagne le 31 août 1934,
Article 2. — Ce hrenet lui est délivré sans examen préalable à see visaues et pécile

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêlé demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles,	le 31 acut	1935	,
------------	------------	------	---

Pour le Ministre et par délégation : Le Directeur, Chef de Service ;

Traken Ft Com 1 los 1 1935 3000 av

# ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES BREVET d'invention p. 410533

DEMANDE DEPOSÉE LO 23 VII. 1935 BREVET ACCORDE par acres ministériel du 31 VIII. 1935

### MÉMOIRE DESCRIPTIF

DÉPOSÉ A L'APPUI D'UNE DEMANDE

M.

DE

#### BREVET D'INVENTION

FORMÉE PAR

Monsieur Mark Sydney FINBURGH

pour:

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

Demande de brevet anglais en sa faveur du 31 Août 1934.

La présente invention est relative aux porte-plume à réservoir et en particulier au mode de fixation de la plume et de la barre d'alimentation en encre dans l'embouchure ou bec du porte-plume et l'un des buts de la présente invention est de réaliser un mode perfectionné de fixation de la plume et de la barre d'alimentation en encre, dans la position voulue, dans le bec du porte-plume de façon à éviter les difficultés qui se présentent lorsque l'on désire enlever une plume qui est fixée à la façon habituelle, c'est-à-dire lorsque la plume est prise par frottement entre la barre d'alimentation en encre et l'alésage ou douille de l'extrémité du bec du porte-plume dans lequel la barre d'alimentation en encre s'ajuste, la barre

d'alimentation et la plume étant lisses et s'ajustant à frottement dur dans le bec dont l'alésage est également lisse de la même façon.

Avec la forme de construction habituelle que l'on vient de décrire, il peut être difficile, après usage prolongé du porte-plume, d'enlever la plume et la barre d'alimentation pour le nettoyage ou pour introduire une nouvelle plume, lorsque la première plume a été usée ou endommagée, la difficulté que l'on a à enlever la barre d'alimentation et la plume étant due en grande partie au dépôt d'encre solidifiée qui se forme sur la plume et la barre d'alimentation et les maintient serrés dans le bec du porte-plume, de sorte que l'on peut craindre d'endommager ou de briser la barre d'alimentation et la plume pendant qu'on les enlève.

Conformément à la présente invention, la plume et la barre d'alimentation d'un porte-plume à réservoir sont fixés en place dans l'extrémité du bec du porte-plume, en munissant la partie non pointue de la plume d'agrafes ou de saillies qui serrent la barre d'alimentation et, de préférence, sont recourbées en cercle de façon à former pratiquement un manchon cylindrique ayant une dimension telle qu'il glisse étroitement sur la barre d'alimentation dont la surface est lisse, de façon à lui permettre de s'ajuster facilement dans les agrafes. L'extrémité non pointue de la plume comporte également une partie filetée telle que la plume avec la barre d'alimentation en encre y fixée, peut se visser dans l'alésage du bec du porte-plume, cet alésage étant taraudé de façon correspondant au filet ménagé sur la plume.

La présente invention est également relative à une plume de porte-plume comportant des agrafes servant à serrer la barre d'alimentation en encre et dont l'extrémité non poin-

-

tue est pourvue d'un filetage, destinée à être utilisée dans un porte-plume réservoir comportant une plume et une barre d'alimentation fixées de la façon ci-dessus décrite.

On a représenté un exemple de réalisation de l'invention sur le dessin annexé dans lequel:

La fig. l est une vue de côté d'une plume selon l'invention.

La fig. 2 est une vue de côté de la barre d'alimentation en encre qui s'adapte dans la plume.

La fig. 3 est une vue par dessous de la plume et de la barre d'alimentation, montrant la plume en position sur cette dernière, et

La fig. 4 est une vue partielle en coupe de la barre d'alimentation et de la plume vissées dans le bec du corps du porte-plume.

La plume est faite de façon à comporter l'extrémité pointue ou servant à écrire habituelle 1 et de celle-ci se détachent deux petites agrafes 2, une de chaque côté, tandis que l'extrémité non pointue de la plume comporte des agrafes ou parties plus larges 3 qui sont recourbées de façon à constituer pratiquement un manchon cylindrique complet qui s'adapte sur la partie principale de la barre d'alimentation en encre et la serre.

La partie supérieure de la plume est pourvue de parties de filet 4 qui correspondent à un taraudage ménagé dans l'alésage de l'embouchure ou bec du corps du porte-plume.

La partie principale de la barre d'alimentation en encre 5, ainsi qu'on le voit sur la fig. 2, est de forme cylindrique pleine et est pourvue de conduits à encre 6. Elle est biseautée ou effilée à une extrémité à la façon habituelle, comme on le voit en 7, mais à l'endroit où la partie effilée 7 rencontre la partie cylindrique pleine 5, il est ménagé un épaulement 8 de chaque côté de la barre d'alimentation pour la raison qui sera indiquée ci-dessous.

En assemblant le porte-plume, on enfonce l'extrémité effilée de la barre d'alimentation en encre dans les agrafes cylindriques 3 de la plume, jusqu'à ce que les épaulements 8 de la barre d'alimentation butent contre les agrafes 2 qui sont recourbées vers l'intérieur plus que les agrafes 3, de sorte qu'elles serrent la partie effilée 7 de la barre d'alimentation au point où elle se raccorde à la partie cylindrique 5, c'est-à-dire juste en avant des épaulements 8. La partie effilée 7 s'étend ainsi le long de la face inférieure de la plume à la façon habituelle pour amener l'encre au point par lequel on écrit et la barre d'alimentation et la plume sont dans la position représentée sur la fig. 3.

On fixe alors la plume et la barre d'alimentation dans l'embouchure ou bec 9 du corps du porte-plume en vissant la plume, avec la barre d'alimentation qu'elle enserre, dans l'alésage taraudé 10 du bec au moyen des filets de vis 4 ménagés sur l'extérieur de la plume, comme on le voit sur la fig. 4.

L'encre en réserve dans le corps du porte-plume peut être contenue dans le sac en caoutchouc habituel ou dans tout autre dispositif commode approprié et l'encre est amenée à la plume par le conduit 6 de la barre d'alimentation.

En fixant la plume et la barre d'alimentation en place de la façon ci-dessus décrite, il est possible de maintenir la plume et la barre d'alimentation de façon sûre en position dans le bec du corps du porte-plume, quoique les parties puissent être facilement détachées, lorsqu'il est nécessaire de les nettoyer ou de les réparer, en dévissant la plume avec la barre d'alimentation de l'embouchure ou bec du corps; on peut alors faire coulisser la barre d'alimentation

d'entre les agrafes au moyen desquelles elle est fixée contre la plume.

Avec le mode de construction selon l'invention, il est peu à craindre qu'il se forme un dépôt qui colle les parties les unes sur les autres et, au contraire, le dévissage nécessaire pour enlever la plume et la barre d'alimentation du corps du porte-plume aide à rompre le dépôt qui peut s'être formé.

### RESUME

Porte-plume réservoir comportant une plume et une barre d'alimentation en encre fixés dans l'embouchure ou bec du corps du porte-plume, caractérisé par le fait que la plume est pourvue d'agrafes qui serrent la barre d'alimentation, tandis que l'extrémité non pointue de la plume est pourvue de parties de filets de vis correspondant à un taraudage du bec du corps, de telle sorte que la plume et la barre d'alimentation qu'elle enserre, peuvent être vissées ensemble dans le bec du corps du porte-plume.

Ce porte-plume réservoir peut encore être caractérisé par le fait que la plume est pourvue d'agrafes incurvées en cercle, de façon à constituer pratiquement un manchon cylindrique qui entoure et serre la partie cylindrique de la barre d'alimentation.

Bruxelles, le 23 Juillet 1935

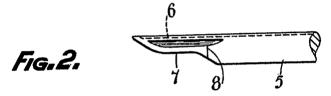
P.pon.de Mr.M.S. FINBURGH

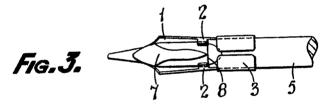
OFFICE KIRKPATRICK H. & C. PLUCKER Succrs.

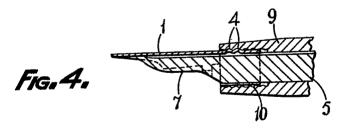
J. financia

## 410533











Bruxelles, le 23 juillet 1935 P. Pon. de Mr. M.S. FINBURGH OFFICE KIRKPATRICK - H. & C. PLUCKER SUCCES.